

info' cité.

N° 18, mars/avril 2002

Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération bordelaise

Dans le cadre de la politique de la ville visant à réinsérer durablement dans la ville les quartiers en difficulté, le contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération bordelaise met en œuvre des actions concrètes et concertées pour prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et pour améliorer les conditions de vie et la situation personnelle des habitants dans des quartiers où ils sont en grande précarité. Le comité de pilotage du contrat de ville agit en donnant plus de cohérence aux interventions et en renforçant l'action sur les quartiers et les thèmes prioritaires.

La politique de la ville se superpose à d'autres instruments sans s'y substituer. Ainsi dans l'agglomération bordelaise, par exemple, l'élaboration du plan local de l'urbanisme est actuellement en cours, les dispositions territoriales du programme local de l'habitat doivent être précisées et le conseil général de la Gironde met en place des contrats de développement durable.

La politique de la ville peut se situer à partir de l'importance relative donnée à quatre axes de la politique urbaine :

- a/ La gestion urbaine.
- b/ Le développement
- c/ La création d'externalités qui rendent la ville attractive par des qualités fonctionnelles, formelles, ... et qui nécessite une relative différenciation.
- d/ L'équité dans l'accès aux richesses qui implique une homogénéisation relative de la ville.

Les sites et les thèmes prioritaires du contrat de ville sont fixés par une convention cadre et déclinés par des conventions territoriales pour 13 communes (Bègles, Bordeaux, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Sainte-Eulalie, Talence, Villenave d'Ornon et celles du Grand Projet de Ville, Bassens, Cenon, Floirac et Lormont) où se trouvent les 36 quartiers prioritaires.

La conduite du projet d'agglomération est le fait du comité de pilotage et d'un groupe projet, émanation de ce comité. Le comité de pilotage, présidé par l'État, comprend les représentants de chaque collectivité territoriale et institutions concernées.

L'équipe permanente assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle constitue une mission à l'a-urba et elle travaille sous la responsabilité fonctionnelle du comité de pilotage.

Ces instances de conduite du projet sont complétées par des commissions thématiques et un pôle de consultation et d'initiatives qui, outre la commission départementale d'accès à la citoyenneté, doit comprendre un conseil consultatif des opérateurs et un conseil consultatif des habitants.

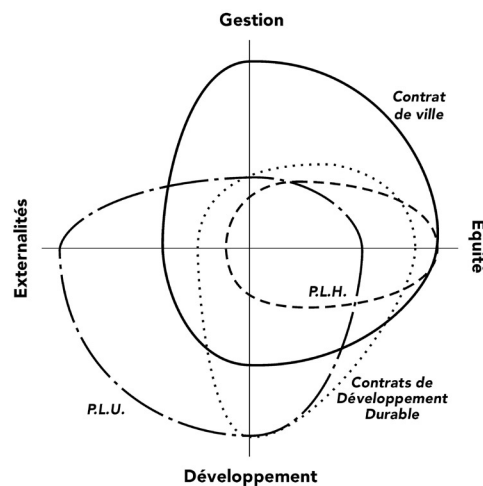
Contact : Tewfik Guerroudj, directeur de l'équipe permanente ~ mcv@aurba.org

info'cité.

Bulletin d'actualités bimestriel
directeur de publication : Francis Cuillier
secrétariat de rédaction : Nadine Gibault

a'urba.

Hangar G2 - quai Armand Lalande
BP 71 - 33041 Bordeaux Cedex
tél. : 33 (0)5 56 99 86 33
fax : 33 (0)5 56 99 89 22
contact@aurba.org
www.aurba.com



Les quartiers du centre ancien de Bordeaux : lecture préalable à une stratégie d'intervention

Le renouvellement et l'adaptation du patrimoine immobilier dégradé sont au cœur des priorités d'action du programme local de l'habitat communautaire, qu'il s'agisse de quartiers anciens ou de quartiers de grands ensembles. Cette priorité rejoint l'une des principales préoccupations de la ville de Bordeaux, les quartiers anciens de la commune étant largement affectés par des phénomènes de vacance des logements, d'inconfort et même d'insalubrité du patrimoine bâti. La ville de Bordeaux a confié à l'a-urba une étude préalable des quartiers de son centre ancien afin de guider ses choix de stratégie opérationnelle. Il s'agissait de mener des investigations finement territorialisées afin de préciser les dysfonctionnements et pathologies pouvant expliquer l'insuffisante attractivité résidentielle du centre historique.

Une approche transversale à plusieurs échelles a permis de distinguer des priorités thématiques mais également de repérer des sous secteurs nécessitant des actions ciblées et renforcées. Après une première phase livrée en février 2001, l'étude est en cours d'achèvement.

Contact : Corinne Gély ~ c-gely@aurba.org

La charte d'aménagement de la ceinture des cours de Bordeaux

Dans le cadre du nouveau plan de circulation et de la mise en service du tramway, la ceinture historique des cours se voit ré-attribuer une fonction d'arc de contournement de l'hyper-centre, à double sens de circulation, lieu de transition vers des pratiques circulatoires plus sélectives et apaisées en centre ville.

Dès 2004, dans la partie centrale (Albret, Verdun), un réaménagement de l'espace public se substituera aux aménagements provisoires, complétera les projets en cours de réalisation (Marne, Victoire) et intégrera le passage du tramway.

Afin d'harmoniser les projets et de promouvoir de nouveaux liens entre les quartiers riverains, la communauté urbaine de Bordeaux a confié à l'a-urba l'élaboration d'une charte d'aménagement qui s'imposera aux différents maîtres d'œuvre.

Ce document, réalisé en liaison avec les élus et les services techniques compétents, propose une unité de traitement pour cet enchaînement remarquable d'espaces publics, en s'inspirant des démarches en cours (PDU, partage des espaces, vocabulaire d'aménagement, composition végétale, mise en lumière...).

Contact : Nicolas Drouin ~ n-drouin@aurba.org

Renouvellement urbain de Bordeaux Nord

Sur 3 000 ha, le territoire de Bordeaux Nord représente un enjeu important pour Bordeaux, Bruges, Le Bouscat et l'agglomération en raison de son potentiel foncier, de son statut d'entrée de ville majeure, de son dynamisme économique et de la qualité de ses espaces paysagers.

À la demande de la communauté urbaine, l'a-urba a proposé des orientations cadres qui hiérarchisent les actions publiques

info'cité. n°18 ~mars/avril 2002

et privées pour qu'un vrai morceau de ville soit réalisé.

Ces orientations seront inscrites dans un plan programme qui comportera des options de composition urbaine en vue de : la mise en valeur des grands parcs existants et du Lac ; la création d'équipements privés et/ou publics près du parc des expositions ; l'extension du centre économique d'intérêt métropolitain ; le désenclavement de la cité des Aubiers par l'accueil de logements diversifiés ; le réaménagement du boulevard Aliénor d'Aquitaine et du centre commercial.

Contact : Dominique Petermüller ~ d-petermuller@aurba.org

Les quais de Floirac - Coordination urbaine et architecturale

La zone d'aménagement concerté Les quais de Floirac constitue une opportunité forte pour améliorer l'image de la commune et attirer une population nouvelle.

L'objectif de l'étude confiée à l'a-urba par les services communautaires est de définir les éléments qui garantissent, dans le respect du PAZ, la qualité urbaine de l'aménagement et une intégration harmonieuse dans son environnement.

La coordination urbaine et architecturale repose sur la définition des éléments structurants du paysage du futur quartier (découpage des lots, formes urbaines, organisation du stationnement et traitement des espaces non bâtis) et une programmation favorable à une mixité d'occupation pour encadrer les interventions des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Contact : Dominique Petermüller ~ d-petermuller@aurba.org

Les potentialités d'extension du réseau de transport en commun en site propre au-delà de 2006

A la demande des services communautaires, une analyse approfondie de la part de l'agence d'urbanisme a abouti à la production d'une étude préliminaire préfigurant les potentialités d'extension du réseau et leur impact sur la desserte des habitants et des emplois, leur capacité à structurer le développement urbain et à répondre à la géographie des déplacements.

Approuvé par le conseil communautaire en février 2002, ce document va répondre à une double attente :

> servir de fil conducteur à une étude technique définissant les choix de tracé, de modes et de système d'exploitation du réseau de transport urbain en site propre au-delà de 2006 ;

> permettre d'inscrire dans le futur plan local d'urbanisme les réservations pour ce futur réseau.

Contact : Jean-Baptiste Rigaudy ~ jb-rigaudy@aurba.org

Solidarité et Renouvellement Urbains : propos sur la loi SRU - Les débats sur la ville 4

Les débats sur la ville 4, ouvrage entièrement consacré à la nouvelle loi solidarité et renouvellement urbains (SRU), porte un éclairage sur les principaux aspects de la loi et les changements qu'elle introduit dans les pratiques, permet de saisir les évolutions qu'elle génère dans le domaine de l'urbanisme